



Étape N°5 du Circuit du Québec
INSTRUCTIONS DE COURSE

Du 31 août au 1^{er} septembre 2019
Club Nautique St-Donat
243 rue Saint-Donat, St-Donat, Québec
Autorité organisatrice : Fédération de voile du Québec

L'annotation (PD) dans une règle de l'avis de course signifie que conséquemment à l'infraction d'une de ces règles, le comité peut se réserver le droit de sanctionner une pénalité autre que la disqualification.

1. RÈGLES

- 1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile.
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé à l'intérieur du grand chapiteau.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 3.1 Toute modification aux Instructions de Courses, sera affichée avant 09h00 le jour même de son entrée en vigueur
- 3.2 Toute modification à l'horaire des courses sera affichée avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés du mât situé près du quai de béton.
- 4.2 Lorsque le pavillon AP est hissé au mât, le signal d'attention «1 minute» est remplacé par «non moins que 30 minutes». Les bateaux ne peuvent quitter l'aire de mise à sec lorsque le pavillon AP est hissé.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Un total de 7 courses est prévu
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 10h00
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une autre course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera levé avec un signal sonore au moins quatre minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 La dernière journée de course, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

<i>Classe/Class</i>	<i>Pavillon/Flag</i>	<i>Zone de course/course</i>
Optimist flotte verte	Vert	ALPHA
Optimist	Pavillon de classe Optimist	BRAVO
Laser 4.7/Radial	Pavillon de classe Laser	BRAVO
Laser	Pavillon de classe Laser	BRAVO
420	TBD	TBD
29er	TBD	TBD
RS:X/Bic 293	TBD	TBD

7. ZONE DE COURSE

Les zones de course sont désignées dans l'annexe B

8. LE PARCOURS

- 8.1 Les schémas dans l'annexe A montrent les parcours, incluant les angles approximatifs entre les sections de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que le nombre de tours à réaliser
- 8.2 La longueur approximative du parcours sera de 30 à 45 minutes.

9. LES MARQUES

- 9.1 Les marques seront des bouées cylindriques jaunes
- 9.2 Les marques de départs et d'arrivée seront des bouées rouges

10. LE DÉPART

- 10.1 La ligne de départ sera située entre le mât du bateau comité arborant un drapeau orange au côté tribord de la ligne de départ et une pin ou un mât arborant un drapeau situé sur le côté babord de la ligne de départ.
- 10.2 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ. (PD)
- 10.3 Un bateau qui ne prend pas de départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4 et A5.

11. CHANGEMENT DE BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course posera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et retirera la marque originale dès que possible. Dans le cas où la nouvelle marque doit être déplacée, la marque originale sera utilisée.

12. L'ARRIVÉE

- 12.1 La ligne d'arrivée sera située entre le mât du bateau comité arborant un drapeau orange, et par une bouée orange située à l'autre extrémité.

13. TEMPS LIMITES

13.1 Le temps limite et le temps visé seront :

<i>Classe/Class</i>	<i>Temps cible</i>	<i>Temps limite</i>
Optimist flotte verte	20 minutes	
Optimist	40 minutes	60 minutes
Laser	40 minutes	60 minutes

13.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

14. RÉCLAMATION ET DEMANDES DE RÉPARATION

14.1 Les réclamations doivent être déposées dans un temps limite de 60 minutes après le signal d'arrivée du bateau comité au port suite à la dernière course de la journée.

14.2 L'avis de réclamation sera affiché sur le tableau d'affichage 10 minutes après l'heure limite de déposition des réclamations. L'ordre de passage des athlètes impliqués et leurs témoins. Les audiences seront tenues dans la salle des réclamations situé dans le grand chapiteau.

14.3 Si le comité de course, le comité technique ou le jury à l'intention de réclamer contre un bateau, il le fera via le tableau des réclamations 61.1(b)

14.4 Lors de la dernière journée de course une demande de révision suite à une décision du comité de protêt, doit être faite moins de 30 minutes suivant l'affichage de la décision. Ceci change la règle 62.2

15. CLASSEMENT

15.1 Quand moins de 5 courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses

15.2 Quand 5 à 7 courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses en retirant son plus mauvais pointage

15.3 Pour le classement du Circuit du Québec, toutes les étapes compteront avec le système de pondération

16. REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

Le remplacement d'un participant n'est pas permis sans l'autorisation écrite de l'officiel de course.

17. VÉRIFICATIONS ET MESURAGES

Un bateau ou l'équipement d'un participant pourra être vérifié à tout moment afin de vérifier s'il est en conformité avec les règles de classes et les Instructions de Courses.

18. BATEAUX D'OFFICIELS ET DE SUPPORT

18.1 Les juges arboreront un drapeau blanc

18.2 Les directeurs d'équipe, les entraîneurs et autres personnes supportant les

participants, doivent se tenir à l'écart des zones où les bateaux sont en courses, à compter du signal préparatoire de la première classe à prendre le départ, jusqu'à ce que tous les bateaux de toutes les classes aient terminés leur course, ou que le Comité de Course ait fait un Rappel Général, ou une annulation. (PD)

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 Les concurrents doivent porter un gilet de sauvetage approuvé par les autorités nationales en tout temps lorsqu'ils sont sur l'eau
- 19.2 Tous les voiliers doivent s'enregistrer en sortant et en revenant du parcours à la tente de « sign in/out » située près des rampes de mise à l'eau. (PD)
- 19.3 Un bateau qui se retire de la course doit informer le comité de course aussi tôt que possible. (PD)

20. LES PRIX

Des prix seront attribués aux concurrents de chaque classe dans la régata à l'exception de la flotte verte d'optimist. (Tous les participants de la flotte verte recevront un prix de participation).

21. DÉCISION DE COURIR

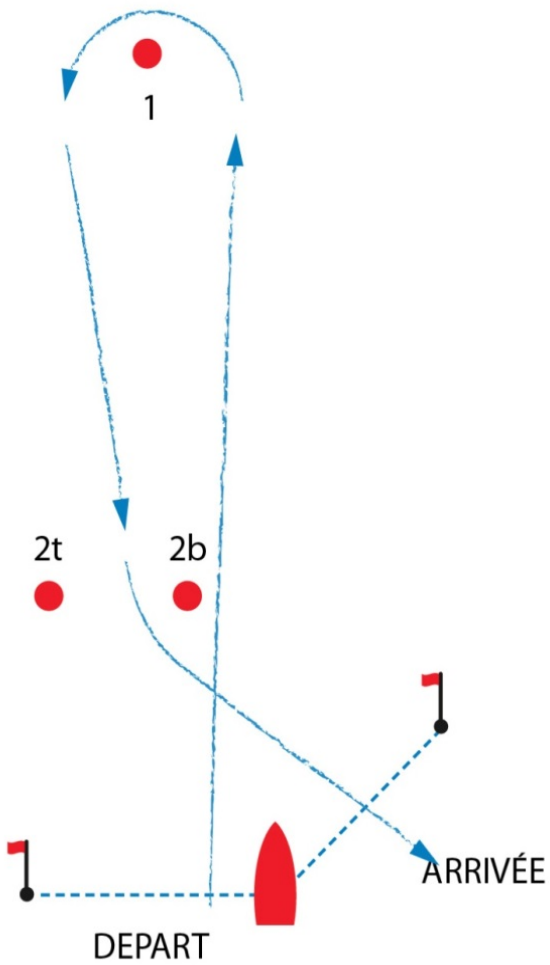
La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. (Voir la règle 4 des RCV. « Décision de courir »). Les autorités organisatrices de cette régata, n'accepteront aucune responsabilité pour les dommages matériels ou des blessures, ou une mortalité, avant, pendant ou après cette régata.

22. ASSURANCES

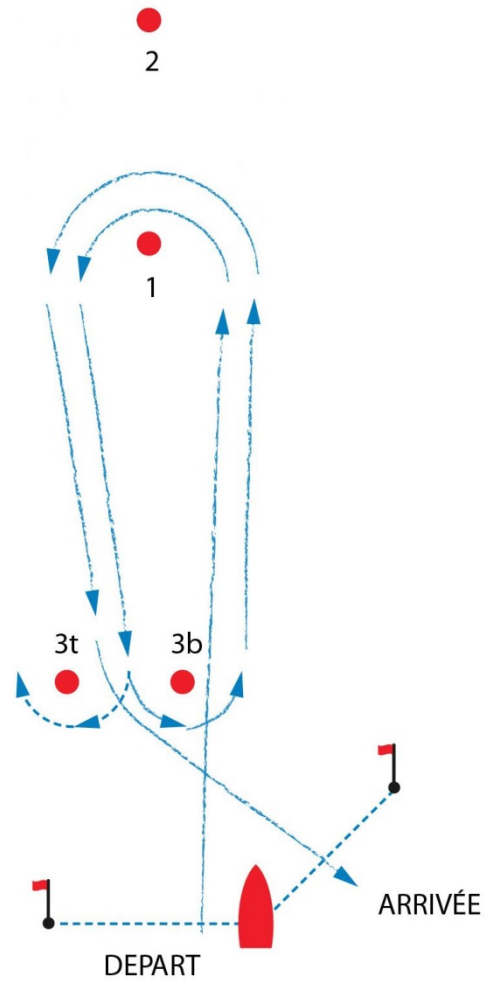
Chacun des participants doit être assuré avec une assurance admettant les tierces parties avec une couverture minimum de 500,000.00\$ par accident ou l'équivalent.

**ANNEXE A / ATTACHMENT A
ILLUSTRATION DES PARCOURS**

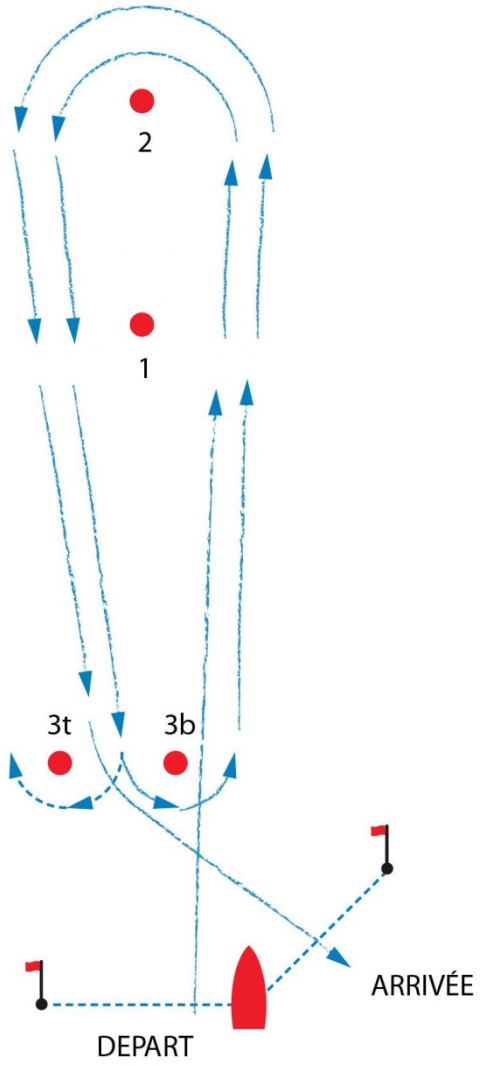
Parcours 1
Départ-1-2(gate)-Arrivée
Optimist Flotte verte



Parcours 2
Départ-1-3(gate)-1-3(gate)-Arrivée
Optimist



Parcours 3
Départ-2-3(gate)-2-3(gate)-Arrivée
Laser/Radial/4.7



ANNEXE B
Identification des zones de course

